CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-et-un septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

Etaient présents : Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Céline LAREURE, Julien PORTE (arrivée à 20h30), Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Vincent COLAS, Corentin DESCOURS, Fabienne STALARS (arrivée à 20h12), et Anne-Laure BOURGEON.

Absent avec pouvoir : Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Anne-Laure BOURGEON

Absent sans pouvoir : Patrick DUCROS

Secrétaire pour la durée de la séance : Valérie VILLARD

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **2026-059 : Participation financière de la commune de Perreux au Fonds de Solidarité Logement**

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une participation financière au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Ce Fonds de Solidarité Logement (FSL) est une des actions principales du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il apporte son soutien aux ménages ligériens pour faire face aux frais d'accès ou de maintien dans un logement. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions ou de prêts et couvrent diverses dépenses telles que les loyers, les charges, les factures d'énergie, et les frais de déménagement. Le FSL finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL).

La commune de Perreux, soucieuse de contribuer à l'effort collectif en matière de logement, propose de participer financièrement au FSL à hauteur de 0,22 € par habitant (préconisation). Cette contribution, qui s'élève à 498,52 € pour l'année 2026, permettra de soutenir les ménages en difficulté et de répondre aux besoins croissants en matière de logement.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation de ces représentantes de la commune à la CLECT de Roannais Agglomération.

- **2026-060 : Travaux avec le SIEL : Alimentation décoration de noël – Giratoire du Commerce (OP31452)**

Monsieur Dumas expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver les travaux avec le SIEL. Il s'agit de travaux d'alimentation au niveau du giratoire du Commerce dans la ZA.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :
Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Câblage KIT Illum	1 155 €	81.0 %	936 €
Génie Civil	1 299 €	81.0 %	1 052 €
TOTAL	2 454 €		1 988 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Madame Trambouze indique que la zone artisanale n'est plus décorée pour les fêtes de fin d'année depuis de nombreuses années. La commission Illumination a donc décidé d'agir cette année : des sujets lumineux seront installés sur des candélabres et sur ce rond-point. Des objets y seront également placés, ce qui nécessite des travaux électriques pour leur branchement.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux avec le SIEL.

- **026-061 : Tarification pour la restauration scolaire à compter d'octobre 2026**

Madame Valade explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver un nouveau tarif pour le repas de la cantine à compter du 1er octobre 2026.

La commune a reçu un courrier du traiteur Newrest, dans lequel le prestataire de restauration scolaire fait part de la revalorisation tarifaire des repas livrés, à partir du 1er septembre 2026.

	Situation actuelle	Situation au 1er septembre 2026	Proposition au 1er octobre 2026
Prix du repas facturé par le traiteur	4.17 €	4.31 €	4.31 €
Prix du repas facturé aux familles	3.60 €	3.60 €	3.80 €
Coût supporté par la commune	0.57 €	0.71 €	0.51 €

Madame Lareure s'interroge sur la baisse du reste à charge pour la commune. Madame Valade lui explique qu'il est plus simple d'arrondir le compte et que, le traiteur devant réévaluer ses tarifs en septembre 2027, le reste à charge augmenterait alors pour la commune.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette tarification pour la restauration scolaire à compter du 1er octobre 2026.

[Arrivée de Madame Fabienne STALARS à 20h12]

- **2026-062 : Acompte sur subvention 2027 à l'association la Soupe au Caillou**

Madame Valade expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'un acompte de 66 500 euros sur la subvention 2027 au profit de l'association La Soupe au Caillou. Il s'agit de permettre à l'association de fonctionner dès le second semestre 2026 en ayant de la trésorerie.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cet acompte de 66 500 euros sur la subvention 2027 à la SAC.

- **2026-063 : Subvention exceptionnelle à l'association Perreux Cycling Team**

Madame Valade explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Perreux Cycling Team.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour soutenir la création de cette nouvelle association. En contrepartie, le blason de Perreux figurera sur les tenues des cyclistes. Ce club organisera des courses cyclistes telles que le FSGT ou FFC. L'association n'a pas besoin d'un local et elle est composé de 4 membres.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle à l'association Perreux Cycling Team.

- **2026-064 : Subvention exceptionnelle à l'association Perreux Village de Caractère**

Madame Valade expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Perreux Village de Caractère.

Il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle de 500 € pour soutenir la création de cette nouvelle association.

Madame Bérujat précise que celle-ci aura pour mission d'organiser les visites du village, de créer des événements et des animations, etc. La première manifestation a eu lieu le dimanche 20 septembre à l'occasion des Journées du patrimoine. Des visites ont été organisées pour découvrir le village, avec une exposition de photographies anciennes et de cartes postales au point info tourisme. D'autres visites ont également eu lieu à l'EHPAD, avec une exposition de véhicules anciens.

Le bureau de cette association est composé comme suit :
Président : Christian Lareure
Trésorière : Patricia Martel
Secrétaire : Corinne Alex
Président d'honneur : Guy Monroe

Madame Stalars demande si l'association ASMV – Les Amis de Perreux existe toujours et si ces deux associations ont les mêmes missions. Madame Bérujat lui répond qu'elles ont des projets, une approche et des applications différents. Les deux présidents se sont par ailleurs rencontrés.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle à l'association Perreux Village de Caractère.

- **2026-065 : Décision Modificative n°2**

Madame Valade explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster les crédits en section de fonctionnement.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Chapitre 65 compte 65748 : Subvention aux associations : **+ 6 500 €** Chapitre 65 – compte 65888 : Subventions exceptionnelles : **+ 600 €** 023 : **- 7 100 €**	Opération 106 (cimetière) compte 21316 : **- 7 100 €**
Recettes		021 : **- 7 100 €**

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette Décision Modificative n°2.

- **2026-066 : Garantie d'emprunt à EHPAD de Perreux pour financer la construction de l'Unité de Vie Protégée**

Madame Valade expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une garantie d'emprunt sollicitée par l'EHPAD de Perreux pour assurer le financement de l'opération, construction d'une Unité de Vie Protégée situé 678 chemin Claude Dubois 42120 Perreux. La garantie est à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt n° 191479 d'un montant de 2 729 180 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué de 1 ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 364 590 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt (soit jusqu'au 20/07/2058) et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette garantie d'emprunt à l'EHPAD pour financer la construction de l'Unité de Vie Protégée.

- **2026-067 : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal des jeunes**

Monsieur Colas explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal des jeunes. En amont du conseil, les élus ont pris connaissance de ce règlement. Il informe qu'il y a une modification apportée au mandat précédent, les enfants de

6ème pourront se présenter, et les jeunes élus ne pourront pas faire deux mandats. Les enfants du CMJ ont validé ce règlement qui a été réalisé en lien avec eux et leurs suggestions et remarques.

Les élections auront lieu le 15 octobre, 10 enfants de l'école publique et 5 de l'école privée seront élus.

[Arrivée de Monsieur Julien Porte à 20h30]

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'approbation de ce règlement intérieur du CMJ.

- **2026-068 : Rapport annuel 2025 relatif à l'activité de Roannais Agglomération**

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activités 2025 de Roannais Agglomération.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de raccrocher deux points à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

- **2026-069 : Désignation des représentants aux différentes commissions de Roannais Agglomération**

Madame le Maire expose qu'à la suite du conseil communautaire du 18 juin 2026, Roannais Agglomération a procédé à la création des commissions communautaires suivantes :

- **Commission Ressources et aménagement du territoire** : Finances, Commande Publique, aménagement de l'espace, mutualisation, services aux communes et solidarité territoriales ;
- **Commission Attractivité du territoire** : culture, évènementiel, tourisme, sport et équipements structurants ;
- **Commission Développement territorial** : développement économique, cohésion sociale, santé, habitat et enfance-jeunesse
- **Commission Transition écologique**, cadre de vie et Mobilité : mobilités, gestion des déchets, environnement, transition énergétique, adaptation climatique et cadre de vie
- **Commission Intercommunale pour l'Accessibilité** (CIA)

Conformément au règlement intérieur des assemblées, chaque commune est invitée à désigner, par délibération de son conseil municipal, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour chacune de ces commissions.

Sont proposés :

- A la **commission ressources et aménagement du territoire** : Mme Christine VALADE comme titulaire et M. Vincent COLAS comme suppléant.
- A la **commission attractivité du territoire** : Mme Patricia PERRET comme titulaire et Mme Elodie BERUJAT comme suppléante.
- A la **commission Développement Territorial** : Mme Patricia PERRET comme titulaire et Mme Sylvie RENARD comme suppléante.
- A la **commission transition écologique cadre de vie et mobilité** : M Anthony PERARD comme titulaire et Mme Céline LAREURE comme suppléante.

- A la **commission Intercommunale pour l'Accessibilité** (CIA) : Mme Patricia PERRET comme titulaire et M. Marcel DUMAS comme suppléant.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation des représentants aux différentes commissions de Roannais Agglomération.

- **2026-070 : Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)**

Madame le Maire expose que la loi de finances pour 2026 et codifiée à l'article 1406 bis du CGI vise à remplacer la taxe sur les logements vacants (TLV article 232 du CGI) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV article 1407 bis du CGI).

Une réforme de la taxe sur les logements vacants à compter de 2027, année de fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une seule Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

La nouvelle TVLH nécessite une délibération expresse des communes situées hors zone tendue avant le 1er octobre 2026 pour pouvoir continuer à être appliquée à compter du 1er janvier 2027,

Le taux de cette taxe sera fixé par le Conseil Municipal en 2027, dans le cadre du vote annuel des taux de fiscalité locale de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter du 1er janvier 2027.

Madame Valade ajoute que cette taxe s'applique aux locaux non meublés à usage d'habitation laissés vacants au 1er janvier de l'année d'imposition, à l'exclusion des résidences secondaires, et se calcule sur la valeur locative cadastrale déterminée selon les règles de la taxe d'habitation (article 1409 du CGI adapté).

Elle se substitue intégralement, à compter du 1er janvier 2027, à la Taxe sur les logements Vacants (TLV) et à la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), ces dernières étant abrogées par l'article 108 de la loi de finances pour 2026.

Elle concernera les logements vacants depuis plus de deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition.

Madame Demont demande si la commune connaît le nombre de logements concernés. Madame Valade lui indique que ces éléments ne sont pas encore disponibles, mais qu'une réponse lui sera transmise prochainement.

Madame Stalars souhaite obtenir des documents pour mieux comprendre, car elle a des interrogations. Monsieur Dumas précise que, si cette taxe n'est pas instaurée par la commune avant le 1er octobre 2026, Roannais Agglomération la percevra.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal décide avec 17 voix pour et 1 abstention (Mme Fabienne STALARS) d'instaurer cette TVLH.

QUESTIONS DIVERSES

- **Repas des anciens**

Madame Renard informe que le repas des Anciens se déroulera le dimanche 18 octobre prochain. Se proposent pour le service : Mme le Maire, Mesdames Valade, Renard, Trambouze, Bérujat, Lareure, Villard, Demont et Messieurs Pérard, Matras, Dumas, Da Costa, Descours. La mise en place de la salle se fera le vendredi soir.

- **Planning élections Présidentielles les 18/04 et 02/05/2027**

Madame Valade notifie les dates des prochaines élections et demande à chacun de bien vouloir en prendre note.

- **Devis climatiseur de la salle des Vignes**

Monsieur Dumas indique avoir sollicité un devis auprès de l'entreprise Desbenoit pour climatiser la salle des Vignes. Depuis plusieurs années, les températures y deviennent de plus en plus élevées, suscitant de nombreuses remarques de la part des locataires. Il souligne par ailleurs que les portes laissées ouvertes engendrent des nuisances sonores pour le voisinage. La commune ne disposant d'aucune salle climatisée, celle-ci pourrait accueillir les personnes vulnérables en période de canicule.

Le devis s'élève à 44 700 € TTC. La climatisation couvrirait l'intégralité de la salle, y compris le bar, et serait divisée en trois zones : une cassette côté bar, une cassette côté scène et une cassette sur l'autre partie de la salle. Si les portes restent ouvertes, la climatisation se couperait automatiquement. Madame Valade précise que la Région propose une subvention de 10 000 €.

Monsieur Colas demande s'il existe d'autres devis. Monsieur Dumas répond qu'il a pour l'instant sollicité un devis auprès de Desbenoit, qui gère les contrats d'entretien des chauffages de la commune, mais qu'une mise en concurrence sera organisée.

Monsieur Dumas évoque également la possibilité d'envisager une augmentation des tarifs de location.

Madame Bourgeon n'est pas favorable à une hausse des prix de location de cette salle. Madame le Maire indique que ce point sera discuté en commission des finances. Un état des lieux sera réalisé sur le nombre de locations annuelles, avec le détail des réservations effectuées par les personnes extérieures à Perreux et par les habitants.

- **Commission fleurissement**

Madame Trambouze fait part que la commission a travaillé sur les futurs projets. La commune se présentera au label 1ère fleurs en 2028. Une feuille de route est prête pour les agents. Monsieur Pérard ajoute qu'environ trente arbres seront plantés. Monsieur Colas demande si les jeunes conseillers pourront participer à cette plantation, Monsieur Pérard répond favorablement.

Madame Trambouze informe que la remise des prix pour le fleurissement aura lieu le 17 octobre matin (heure à confirmer).

- **Commission illumination**

Madame Trambouze rappelle que des illuminations vont être installées dans la Zone Artisanale cette année.

Elle annonce également l'organisation d'ateliers participatifs pour la fabrication de décorations de Noël sur le mois de novembre. La population y sera invitée. La commission se réunira le 14 octobre pour finaliser ce projet.

Madame Trambouze annonce que le feu d'artifice, initialement prévu pour la fête patronale mais annulé en raison de la sécheresse, aura lieu lors du marché de Noël, le 11 décembre à 20 h, à la tour.

- **Distribution de l'actu Pariodines**

Madame Lareure indique que la commission communication a conçu la première édition de L'Actu Pariodines. Ce document rassemble les informations de la commune, des associations, les actualités locales ainsi qu'un rappel des dates à retenir sur trois mois. Il sera publié trois fois par an, en complément du bulletin municipal.

Un encart au recto mettra en avant un fait marquant depuis le début du mandat, tandis qu'une partie ludique proposera des jeux. Les Pariodins pourront suggérer des sujets ou partager leur avis via un QR code.

Madame Renard invite les conseillers à distribuer L'Actu Pariodine dès cette fin de semaine, si possible.

RAPPEL DE DATES

- Soirée remerciements agriculteurs suite aux incendies : mardi 22/09 à 19h30
- Cérémonie des Harkis : vendredi 25 septembre à 18h00
- Commission illuminations : mercredi 14 octobre à 18h30
- C.C.A.S. : mardi 29 septembre à 18h
- Repas des ainés : dimanche 18 octobre
- Conseil Municipal : lundi 2 novembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,
Patricia PERRET

MAIRIE DE PERREUX
42 (LOIRE)

Le secrétaire de séance,
Valérie VILLARD